

Proposition 6 — Faire de la souveraineté alimentaire une priorité stratégique

Synthèse éditoriale établie à partir de la page HTML fournie. Les montants et calendriers reproduisent les hypothèses présentées sur cette page.

Pourquoi agir ?

- Une production abondante ne garantit pas l'autonomie. La France exporte des céréales et des produits laitiers, mais importe aussi des fruits, des légumes et des intrants agricoles. Selon Agreste, la France comptait environ 390 000 exploitations métropolitaines en 2020, contre 1,59 million en 1970. Moins de fermes signifie aussi des filières plus concentrées et parfois moins de solutions locales en cas de rupture.
- Les dépendances se cachent à plusieurs étapes. Une tomate cultivée en France peut dépendre de semences importées, d'engrais, d'énergie pour la serre, d'emballages et de transport. La guerre en Ukraine, à partir de 2022, a montré comment les prix de l'énergie et des engrais peuvent fragiliser les producteurs, même loin du conflit.
- Le climat modifie les capacités de production. Les sécheresses et les vagues de chaleur touchent les rendements, tandis que certaines cultures réclament davantage d'eau. Le GIEC souligne que les risques augmentent avec le réchauffement. L'étude prospective du ministère de l'Agriculture sur les fruits et légumes à l'horizon 2040 invite justement à adapter les bassins de production.
- L'accès à une alimentation de qualité reste inégal. D'après le réseau des Banques Alimentaires, plusieurs millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire en France. Une stratégie nationale doit donc penser ensemble production, transformation, prix et distribution, et pas seulement les volumes récoltés.
- L'objectif est la résistance aux crises, pas l'autarcie. Conserver plusieurs fournisseurs, soutenir les ateliers de transformation et mesurer les dépendances critiques permettraient de sécuriser l'approvisionnement tout en préservant l'eau, les sols et les échanges utiles.

Sources publiques et indépendantes : Agreste — recensements agricoles · Ministère — fruits et légumes à horizon 2040 · FAO — sécurité alimentaire · GIEC — rapport de synthèse · Banques Alimentaires — chiffres clés

Ce que nous apprend l'Histoire

- Après 1945, nourrir l'Europe devient une priorité. Les pénuries de guerre ont conduit les États à rechercher une production plus régulière. Lancée en 1962, la politique agricole commune (PAC) a soutenu les prix, l'investissement et la modernisation. Cette politique a contribué à accroître l'offre alimentaire, mais ses mécanismes ont aussi favorisé des excédents coûteux.
- Les fermes changent d'échelle. En France métropolitaine, les recensements agricoles dénombrent environ 1,59 million d'exploitations en 1970, contre 390 000 en 2020. Leur superficie moyenne est passée d'environ 19 à 69 hectares. Cette évolution a accompagné la mécanisation et la spécialisation, sans supprimer les fragilités économiques des producteurs.
- Les années 1990 marquent un tournant. La réforme de la PAC de 1992 réduit progressivement le soutien direct des prix et développe les aides aux exploitants. Les réformes suivantes intègrent davantage les exigences environnementales. Le débat se déplace : il ne suffit plus de produire beaucoup, il faut produire durablement et répondre à des besoins diversifiés.
- Les crises révèlent des failles. La pandémie de 2020 a perturbé la logistique et la restauration collective ; l'invasion de l'Ukraine en 2022 a déstabilisé les marchés céréaliers et énergétiques. La FAO rappelle que les échanges mondiaux peuvent amortir certaines pénuries, mais aussi transmettre rapidement les chocs de prix.
- La leçon est double. Planifier des capacités de stockage, de transformation et de diversification est utile ; fixer uniquement des objectifs de production peut encourager les excédents ou épuiser les ressources. Une

souveraineté alimentaire solide doit donc mesurer les risques et s'adapter régulièrement.

Sources publiques et indépendantes : Agreste — recensements agricoles · Ministère — fruits et légumes à horizon 2040 · FAO — sécurité alimentaire · GIEC — rapport de synthèse · Banques Alimentaires — chiffres clés

Ce qui existe aujourd'hui

- La loi du 24 mars 2025 prévoit déjà des stratégies agricoles par filière sur dix ans, avec suivi annuel au Parlement. KAIROS propose de rendre leur application plus concrète.
- FranceAgriMer anime les conférences de filière ; leurs premières conclusions ont été présentées en février 2026.
- La PAC 2023-2027 soutient déjà les investissements, les protéines végétales et la diversification. Les 10 milliards d'euros du FEADER couvrent de nombreuses missions : ce n'est pas une caisse disponible pour ce projet.
- Ce qui manque : des priorités territoriales claires, des projets financés et un contrôle public des résultats.

Sources : Loi agricole de 2025 · Étude fruits et légumes

Ce que nous proposons

- Fixer un cap pour 2027-2037 : définir, pour chaque production importante, ce qu'il faut cultiver, transformer, stocker et sécuriser. Réexaminer les objectifs à cinq ans.
- Publier un tableau de bord annuel : part des besoins couverte en France, importations sensibles, emplois, revenus, eau utilisée et état des sols.
- Financer des projets pilotes là où un blocage est démontré : par exemple une unité de conservation de légumes ou un équipement logistique partagé.
- Associer agriculteurs, salariés, industriels, consommateurs, scientifiques et régions à la sélection des projets.
- En cas de retard important, demander au Gouvernement une explication et des corrections devant le Parlement sous six mois.
- Calendrier : diagnostic en 2026-2027, premiers contrats en 2028-2030, bilan et ajustements en 2031-2032.

Calendrier de mise en œuvre

Repère : mois 1 / année n = début de mise en œuvre de la proposition, sans date civile préjugée.

- En cas de retard important, demander au Gouvernement une explication et des corrections devant le Parlement sous six mois.
- Calendrier : diagnostic en 2026-2027, premiers contrats en 2028-2030, bilan et ajustements en 2031-2032.

Combien ça coûte ? Comment on finance ?

- 201 M€ sur cinq ans (2027-2031) : scénario de travail KAIROS, et non budget déjà voté.
- 11 M€ pour les diagnostics, les données et l'évaluation ; 40 M€ pour aider les territoires à monter les projets ; 150 M€ pour des projets pilotes de transformation, conservation et logistique.
- Financement envisagé : 121 M€ de crédits nouveaux de l'État et 80 M€ de partenaires volontaires (régions, entreprises ou fonds européens éligibles). Ces 80 M€ sont déjà inclus dans les 201 M€.
- Les cofinancements ne sont pas garantis : chaque financeur doit les approuver. Les crédits de l'État seront votés chaque année.
- Les dépenses des propositions 7 à 10 sont exclues pour éviter de compter deux fois les mêmes actions.